

saison 2017-2018

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

34 rue Henri-Varagnat • 93140 Bondy

5800000.coc@ffhandball.net

01 48 48 48 81

COMMISSION
ORGANISATION
COMPÉTITIONS
LIGUE
ÎLE DE FRANCE



COUPE DE LA LIGUE CLUBS NATIONAUX

TIRAGE DES 1/4 DE FINALE

MASCULINS

	<i>Paris SC ou US Lagny</i>	–	Élite Val-d'Oise	5895021
5893055	Villemomble HB	–	Stella Sports S ^t -Maur	5894007
	<i>Ent. Plesséenne ou Tremblay HB</i>	–	<i>Torcy HB ou HBC Livry-Gargan</i>	
5895023	AS S ^t -Ouen-l'Aumône	–	Plaisir HBC	5878031

FÉMININES

5878061	HBC Conflans	–	Aulnay HB	5893009
	<i>Malakoff ou Aubervilliers</i>	–	US Alfortville	5894001
	<i>Blanc-Mesnil ou S^t-Maur</i>	–	Cergy HB	5895062
	<i>Sucy ou Villemomble</i>	–	US Palaiseau	5891028

- Les matches des ¼ de finale masculins & féminins sont à jouer avant le 25 février 2018

Rappel

Pour les équipes qui sont encore qualifiées en coupe de la ligue des clubs régionaux & départementaux, les joueurs ne peuvent pas doubler sur un même tour de coupe ; un joueur ayant participé à un tour de coupe nationale ne peut plus redescendre en coupe régionale (par contre l'inverse est possible).

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

34 rue Henri-Varagnat - 93140 Bondy

T. +33 (0)1 48 48 48 81 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00040 - n° APE : 9312Z

COUPE DE LA LIGUE DES CLUBS NATIONAUX – RÈGLEMENT

Article 1 – La coupe de la ligue

Organisée par la ligue Île-de-France, la coupe de la ligue est ouverte à tous les clubs du territoire, en règle avec la ligue et leur comité départemental et concerne les catégories plus de 16 ans masculines et plus de 16 ans féminines.

Article 2 – Règle de participation

Hormis les clubs nationaux, chaque club ne peut engager qu'une seule équipe dans chacune des catégories ouvertes à la coupe de la ligue.

Un club évoluant en championnat de France masculin ou féminin, hors secteur élite (Pro), pourra (sans obligation) engager une équipe en coupe de la ligue des nationaux. Il aura également la possibilité d'engager une autre équipe dans la coupe de la ligue des régionaux.

Un club évoluant en championnat régional masculin ou féminin pourra (sans obligation) engager une équipe en coupe de la ligue des régionaux.

Tout joueur ou toute joueuse ayant participé à un tour en coupe de la ligue des nationaux ne pourra plus participer en coupe de la ligue des régionaux. Tout joueur ou toute joueuse de plus de 16 ans ayant participé à 6 matches en championnat de France ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux.

Les joueuses et joueurs évoluant en championnat de France moins de 18 ans pourront choisir le niveau de la coupe de la ligue où ils veulent évoluer, en respectant les règlements de l'alinéa précédent.

Tous les joueurs ou joueuses de moins de 18 ans ayant participé à 6 matches en championnat de France plus de 16 ans ne pourront plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux.

Les joueurs ou joueuses ayant évolué pour leur club en championnat peuvent participer à un match en coupe de la ligue sur le même week-end.

Article 3 – Conclusion

Les conclusions de match sont à établir sur Gest'hand. Les dérogations ne seront accordées que par la COC de la ligue.

Article 4 – Arbitrage

En cas d'arbitrage officiel, les indemnités d'arbitrage seront réglées par le club recevant.

Si aucun arbitre officiel n'est désigné, il convient d'appliquer les dispositions stipulées dans le code d'arbitrage.

Article 5 – Durée des rencontres

La durée des rencontres est fixée comme suit : 2 x 30 minutes (repos 10 minutes).

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : épreuve des tirs au but dans les conditions prévues au 3.3.6. du règlement général des compétitions nationales.

Article 6 – FdMe

La feuille de match électronique sera établie avec soin et précision.

Chaque équipe pourra inscrire un maximum de 14 joueurs sur la feuille de match électronique.

Toutes les licences seront autorisées sauf les licences de type C.

Article 7 – Phases de la coupe de la ligue

- La coupe de la ligue des nationaux se déroulera comme suit :
 - le tour préliminaire sera à jouer avant les vacances de la Toussaint.
 - les 1/16^{es} de finales seront à jouer avant les vacances de Noël.
 - les 1/8^{es} et ¼ de finales seront à jouer avant les vacances d'hiver.
 - les ½ finales seront à jouer avant les vacances de Pâques.

Les finales de la coupe de la ligue des nationaux auront lieu sur le même week-end (au mois de juin) que les finales de la coupe de la ligue des régionaux.

Article 8 – Vainqueurs de coupe

Les vainqueurs de la coupe de la ligue des nationaux recevront une coupe à titre définitif.